

COMMUNIQUE AUTONOME



Nouvelles Menaces sur nos droits
à la retraite,

Les pompiers
AUTONOMES révoltés !

Dans un récent article, le quotidien national Les Echos (www.lesechos.fr du 01^{er} avril), annonçait les pistes envisagées par le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique André SANTINI concernant la réforme des retraites... Et les sapeurs-pompiers n'ont pas été oubliés pour ces mesures restrictives !!!

- Après la reconnaissance restée symbolique de la dangerosité du métier de sapeur-pompier par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004,...
- Après l'augmentation du nombre d'années de cotisation pour prétendre à une retraite à taux plein imposée par la Loi Fillon de 2003,...
- Après une évaluation du temps de travail toujours en attente, qui reconduirait au principe d'équivalence en garde de 24 heures non décomptées et non rémunérées...

Cette fois, l'Etat envisage « la suppression des mises à la retraite d'office à 55 ans pour les infirmières, les policiers ou les pompiers et, plus globalement, par un effort d'aménagement des fins de carrière pour mieux les allonger ».

Même si aujourd'hui ces mesures ne sont qu'au stade du projet, nous nous devons de rester très vigilants !

Nous n'accepterons une remise en question d'un possible départ à 55 ans !!!!!!!

Plus que jamais Unis, très Vigilants et Fédérés

Amicalement, les Autonomes